

LE JOURNAL DES MOSSETANS



5, Carrer de la Font de les Senyores 66500 MOSSET
tel : 04 68 05 00 46- mel : j-d-m@wanadoo.fr

n°78
MARS-AVRIL 2011

Quatorze...L'homme fort ! Treize... Thérèse ma sœur !

J'en passe et des meilleures !

Vous qui me lisez avez tous reconnu certaines annonces soit claironnées par Titi Gomez dans la salle polyvalente du village, soit chantées par exemple par M.Py, facteur à Collioure dans les années 70 ... au cours de mémorables séances de rifle.

Pourquoi ces annonces, me direz-vous ! En réalité, si je les ai choisies, c'est pour la simple raison que ce numéro 78 du JdM annonce la fin de la treizième année de parution de notre bimestriel et de ce fait, le démarrage de la quatorzième....

Et là, il est peut-être temps de faire le point !

Fidèle en cela aux années antérieures, en ce début 2011, le niveau des abonnements poursuit sa lente mais, semble-t-il, inexorable désagrégation ; on "espère" flirter (quel anglicisme ! Tu n'as pas honte, Jean !) avec les 230 abonnés mais je ne me fais aucune illusion : le JdM dans sa formule actuelle intéresse de moins en moins de lecteurs ; pour preuve, on n'en parle guère voire pas du tout que ce soit à l'épicerie ou sur la place de l'église.

Donc, à l'instar de ce qui se passe aujourd'hui dans nos sociétés qu'elles soient européennes ou maghrébines, il nous faut CHANGER !

Mais, que veux-tu changer ?

Le format ? Le papier ? Les rubriques ? Les pages couleur ? Le rythme de parution ? L'esprit du Journal ?

Tu veux écrire des articles polémiques sur papier recyclé ?

Introduire la Politique locale, cantonale, régionale et pourquoi pas européenne ?

Ouvrir une rubrique sur le photovoltaïque à travers les âges ?

Survivre grâce à la Pub ? Faire du JdM le magazine people (encore un anglicisme ! il serait temps de prendre ta retraite !) de la vallée de la Castellane ?

Je ne sais... mais il me revient en mémoire une anecdote mettant en scène *André Boniface*, fameux trois quart centre de Mont-de-Marsan et de l'équipe de France, dans les années 60-70.

A l'issue d'une finale tristouillette perdue, "interviewé" dans les vestiaires, il avait fulminé : " *Ce que je sais, c'est que si nous voulons gagner un jour, il nous faut changer ! Quoi ? Peut-être simplement les lacets des chaussures de la première ligne, mais il faut changer quelque chose ! Si on ne fait rien, on reperdra.*"

Je ne sais si les lacets des piliers montois ont été changés... n'empêche que 3 ans plus tard, André et son frère Guy, tout joyeux, brandissaient le célèbre bouclier de Brennus !

Et bien, au JdM il suffirait, peut-être, de changer les lacets des chaussures du Directeur de la Publication ! Qui sap ?

Pour terminer cet édito- qui n'en est toujours pas un- sur un air de rugby et de lacets, voyez ce qu'en pensait, parodiant le poète, l'un de mes condisciples **Jordi** (*Georges Dunyach*) caricaturiste génial :

**"La mêlée est un temple
Où de vivants piliers
Jouent de la godasse
Sans jamais se lasser !"**

DANS CE NUMÉRO

Editorial Jean LLAURY	1
Le courrier des lecteurs	2
Au fil des saisons Henri SOBRAQUES	3
Carnet	5
Les associations Opéra Mosset Office du Tourisme Les Saxifrages de Mosset	7
Chronique du talc 6 Fernand VION	10
I si cantéssim ? Un grapat de cants catalans Jean MAYDAT	12
Récréation Jean-Luc DOUTRELANT	14
En descendant la Castellane Trésors de la nature (suite) Jean LLAURY	15
Les randonneurs del carrer de la Font de les Senyores	18
Chronique juridique rurale Servitude André ROGER	19
Histo-généalogie : Mosset et ses militaires (6) Jean PARES	21
Agenda	28



le courrier des lecteurs



L'objet insolite du dernier J.D.M est identifié... elle, puisqu'il s'agit d'une caissette, a été rendue à Annie Balcells, la petite-fille de ses anciens propriétaires qui est venue spécialement de Perpignan. Ce fut un moment d'émotion partagée chez Monique Fournié.

Annie Balcells nous raconte la touchante histoire d'un objet oublié qui paraissait bien banal.

Quelle surprise de découvrir un nom familial « MARROT » attaché à une humble caissette de bois blanc, maintes fois ouverte et fermée, pour mettre à l'abri des regards indiscrets quelque trésor bien cadenassé. Gardera-t-elle à jamais ses mystères? Essayons de les dévoiler.

« MARROT », voilà un nom évocateur pour quelques unes et quelques

uns, peu nombreux de nos jours, qui ont connu cette petite et unique famille à Mosset. Le propriétaire est déjà ciblé !

Non pas « de » Mosset, car Marrot n'est pas d'origine mossétane, ni conflentoise. Le Vallespir est leur berceau.

Michel Marrot est né le 20 janvier 1763 à Arles-sur-Tech. Son ancêtre paternel était déjà coutelier dans cette commune. Origine incertaine, la transmission orale familiale faisant état de trois frères ariégeois, de Quérigut, qui seraient venus s'installer en Vallespir.

Mais souche il y eut, puisque cinq générations de taillandiers, tous prénommés Martin ou Michel se sont succédé de père en fils.

Un des derniers taillandiers de Perpignan, Michel, Martin Marrot, qui signalait son échoppe par un couteau catalan de la taille d'un homme et en fabriquait de minuscules dans des coquilles de noix, eut un fils unique Michel Marrot, professeur d'éducation physique né en 1892, décédé en 1990.

L'éducation nationale le rapprocha, comme bien d'autres, d'une jeune institutrice née à...Mosset.

Ainsi donc le nom de MARROT apparut au village, associé à un sportif de grande stature et de belle allure, qui n'hésitait pas à enfourcher son vélo pour venir embrasser sa promise.

De leurs deux filles, Micheline et Yvette, Yvette la cadette seule en vie, se souvient d'avoir vu cette cassette avec son curieux cadenas qui suscite à lui seul bien des interrogations.

L'histoire est simple et un brin romantique. C'est Marguerite, l'épouse de l'instituteur qui l'utilisait.

Jeunes enseignants, le couple fut séparé par des nominations sur des postes éloignés et même un temps hors du département.

Leur correspondance était abondante, intime et ainsi préservée... au secret.

Yvette Schell, fille de Michel et Marguerite Marrot

Annie de la Place de Mosset, leur petite-fille.

De Delacroix à Marrot

Le coffret est marqué de 2 noms, **Delacroix** et **Marrot**, ce qui n'est pas évident sur la photo.

Zoé d'Aguilar (1792-1835), petite fille de Pierre d'Aguilar (1719-1792), dernier seigneur de Mosset et premier maire de Perpignan, a épousé le 5 juin 1813 à Toulouse Charles Delacroix (1783-1859) Chef de bataillon d'Artillerie et Polytechnicien de la promotion 1802.

A partir de 1830 environ, Charles Delacroix a été le seul interlocuteur des Mossétans comme propriétaire des forêts compte tenu de ce que son épouse est décédée en 1835 et son beau-père Melchior d'Aguilar en 1838.

Le coffret a donc été réalisé du temps de Delacroix et devait contenir les outils permettant de marquer les troncs d'arbre.

Il a été conservé à Cobazet après l'achat par Jacomy en 1861 puis par Chefdebien vers 1880.

Pierre Lafont (1868-1933), garde particulier de Chefdebien en 1900 a récupéré le coffret et son gendre Michel Marrot (1895) a ajouté le nom de Marrot.

Annie Balcells est la fille de Micheline et la petite fille de Michel Marrot.

Jean Parès



Henri SOBRAQUES

Plaisirs de la neige



Dès qu'un tapis blanc recouvre les montagnes, l'ancienne station de ski du Col de Jau « reprend » du service. Sa piste attire les enfants de Mosset et d'ailleurs, ils viennent la dévaler sur leur luge avec force éclats de rire, cris et gerbes de neige. Ça et là se dressent des bonshommes de neige, sentinelles éphémères des plaisirs de la neige.

Le carnaval des écoliers



Comme à l'accoutumée, en cette veille de vacances scolaires et par un bel après-midi ensoleillé, presque printanier, l'école des 3 Villages (Campome, Molitg et Mosset) a organisé un carnaval qui a amené des « spidermen », pirates, rois et autres Shéhérazades, princesses, infirmières et sévillanes à déambuler dans les rues du village avant de terminer leur course dans la cour de l'école autour d'un goûter.

L'Ecole de musique



L'école de musique du Conflent a offert une belle audition dans la salle des fêtes de Conat. Le président, Bernard Loupien a rappelé que l'E.M.C se devait d'apporter la musique dans tous les recoins du Conflent. Une quinzaine de musiciens de tous âges ont démontré leur talent, parmi eux deux mossetans, Luuk Foks à la guitare et Patrick Méreau à la flûte traversière, ont offert, en solo et en duo, une prestation appliquée pleine d'émotion sous l'oeil et l'oreille attentive de leurs professeurs Anne Baudrillard et Lieve Ottoy. Ces auditions, ouvertes à tous, permettent aux élèves, outre de présenter leur travail, d'être «confrontés» à un public, seuls sur une scène. Toutes nos félicitations aux élèves ainsi qu'à leurs professeurs.

Conférence des Saxifrages

L'association « les Saxifrages » était en sommeil depuis quelques mois pour des raisons diverses et variées, mais elle se réveille et propose entre autre des conférences.

De l'autre côté de la Méditerranée

Ce samedi 12 mars, devant un public venu nombreux à la salle polyvalente, René Backman, journaliste au Nouvel Observateur, a dressé, lors d'une conférence-débat, un panorama de ce qui se passe de l'autre côté de la Méditerranée, alors que les uns après les autres, les peuples d'Afrique du Nord, du Proche et du Moyen Orient se soulèvent contre les despotes jusqu'ici protégés et armés par les Occidentaux, alors que le peuple palestinien continue d'être nié dans son existence et dans son droit à un Etat libre et viable.

Un mur en Palestine

Autour de son livre « Un mur en Palestine » et devant une carte de la région, René Backman a présenté la situation dramatique du peuple palestinien, l'action « envahissante » de l'état israélien en Cisjordanie. La situation au Proche Orient a bien sûr été évoquée par ce journaliste très au fait de ce qu'il se passe dans cette zone. Le changement d'attitude dans le monde arabe est clair, les populations ont soif de justice, de liberté et de démocratie. L'aspiration à la dignité sans passer par la religion; cette volonté de démocratie est déroutante pour beaucoup. Et René Backman de terminer sa conférence par ces mots « dans ces démocraties en



construction les régimes à venir seront toujours mieux que ceux d'avant. C'est au nom de leurs propres valeurs (et non des nôtres) que ces gens-là ont renversé leurs dictateurs ».

Débat

La soirée s'est poursuivie par le témoignage de Marion qui a vécu en Palestine, qui a connu les difficultés de ses habitants, leurs brimades et les humiliations qu'ils subissent. Puis un débat s'est ouvert autour de la position de la population israélienne, de la situation au Maroc et en Algérie, de la politique étrangère et s'est poursuivi autour d'un repas tiré du sac. Etait présent à la soirée le « Collectif 66, Paix et justice en Palestine » qui collecte localement pour aider les habitants de la bande de Gaza. Les « Saxifrages » ont annoncé leur prochaine conférence pour le 16 avril, même lieu même heure avec pour thème : Stéphane Hessel, résistant, diplomate, militant, grand serviteur de l'Etat, ces valeurs ont-elles encore un sens ?

A MOSSET

SAINT HUBERT



ANNONCE LA FIN DE L'HIVER

La fête de la chasse

Une occasion pour se retrouver autour d'une bonne table !



Mélissa est née le 19 février 2011 à Montpellier au foyer de Florence et Franchy Nago, pour le grand bonheur de ses grands-parents Serge et Dominique Reynes et de son arrière grand-mère : Reine Not



Un nouveau Mossétan au Carrer del Pou **Nicolas** est né le 27/01/2011, fils d'Emile Guardia et de Priscilla Pares
L'heureux papa est le petit-fils de Yole Mascalchi dont se souviennent quelques-uns d'entre nous.



Voici **Aaron** Nasri né le 3 janvier à 5h03. Nous l'avions annoncé dans le précédent numéro. La photo est arrivée avec un léger retard.



La nouvelle vient de Paris par la voie de Georges et Ginou Cara. **Gustave**, né le 9 février 2011, est venu embellir le foyer de leur fille Mélanie et d'Edwar Barrera.



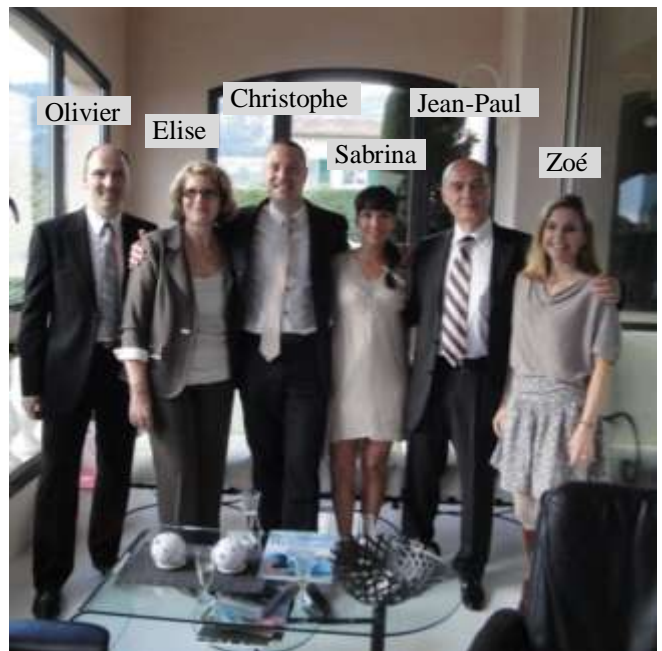
Eric et Nicole Maréchal, nos amis de la « Rebollede », laissent à leur petit-fils Lucas, le plaisir d'annoncer la naissance de son petit frère **Ruben** le 21 mars 2011.



Emma, fille de Caroline Métais et de Kader Chérif, petite-fille de Marie-Françoise, arrière petite-fille d'Emile Salvat, nous présente son frère **Lucas** né le 20 décembre 2010 à Montpellier. Grand moment d'émotion pour Emile Salvat qui nous présente son arrière petit-fils Lucas

Michèle Ille-Gomez est heureuse de nous faire part de la naissance de son petit-fils **Eliott** au foyer de Sandrine et David Lagnier le 11 février 2011, pour le grand bonheur de son grand frère Antoine.

MARIAGE



19 mars 2011 : mariage civil de Christophe Bousquet, fils de Jean Paul et Elise du carrer del trot, et frère d'Olivier,(sur la photo avec sa femme Anne Zoe) avec Sabrina Ballalai, originaire de Sao Paulo.

De nombreux Brésiliens avaient fait le déplacement pour assister à la cérémonie, officiee par Micheline BAUS, adjointe au maire de Nice, et surtout Catalane de Prades.

La cérémonie religieuse se déroulera en Avril à Buzios, au Nord de Rio de Janeiro.

DECES

Simone Exposito-Vincent, sa fille Valérie, son petit-fils Mike, ont le regret de nous faire part du décès de **Gérard VINCENT** survenu le 16 février 2011 à l'âge de 68 ans.

Elvire GRAU, maman de Pierrette Grau-Bise et d'Yves, sœur de Jacqueline Gomez, nous a quittés le 21 février 2011. Elle était âgée de 84 ans.



OPERA MOSSET



Lionel, Gerda et Florence

Un week-end studieux

Tous les choristes et Florence Guillemat-Szarvas, soprano, étaient là ce week-end pour travailler avec Gerda van Zelm, professeur de chant lyrique au Conservatoire Royal de La Haye et Lionel Berbain, chef de chœur et accompagnateur piano. Karim Arrim qui assurera la mise en scène du spectacle est même passé en coup de vent pour saluer toute la troupe. « Didon et Enée » de Purcell est la prochaine production estivale d'Opéra Mosset. Pour cette pièce baroque assez difficile mais si belle, le chœur se prépare avec assiduité et force travail. Ces deux jours en témoignent.

Henri Sobraquès

Le rythme s'accélère

Après les deux journées de travail vocal, les choristes ont retrouvé avec plaisir Albert Heijdens qui, en vacances à Mosset pour quelques jours, a assisté à la répétition du 12 mars et à l'Assemblée Générale au cours de laquelle le Président Olivier Bétoin, dans son rapport moral, a retracé le parcours du magnifique défi qu'a été « Roméo et Juliette ».

Danielle Anoll, la trésorière a présenté le bilan financier validé par Maria Manzano, Commissaire aux Comptes.

Après l'approbation du nouveau Conseil d'Administration, Jean Henric a fait le point sur l'avancement du spectacle 2011 « **Didon au gré des flots** » d'après le bel opéra d'Henry Purcell « Didon et Enée ».

C'est un ciné concert que propose cette année Opéra Mosset. Il s'ouvrira sur un prélude choral.

Un petit film muet de 1910 nous rappellera la fable imaginée par Virgile dans l'Enéide et nous pourrons enfin découvrir l'adaptation originale de Didon et Enée.

Adaptation française Florence Szarvas

Mise en scène Karim Arrim

Arrangement musical Manuel Doutrelant

Direction artistique Gerda van Zelm

Six solistes professionnels

Le grand chœur d'Opéra Mosset

Neuf musiciens de l'ensemble baroque « La Fidelissima » de Perpignan



OFFICE DU TOURISME

Gueuseries mossetanes

Thérèse CARON

Patrick DISPERIER



Au sortir de l'hiver, de ses nuits longues et glaciales et de ses rugissements de vent, nos traditions nous inclinent à nous débarrasser des tristes quotidiens, d'oublier soucis, querelles et maux divers, et de célébrer l'élan vital que le printemps instille à chacun, promettant des jours meilleurs en un nouveau cycle de vie.

C'est ainsi que l'espace d'une soirée, une foule de gueux a investi les abords de la salle des fêtes, replongeant le village dans ses racines médiévales.

Cette manifestation inédite a ouvert la saison festive 2011 et permis au Comité des fêtes nouvellement élu de se lancer. À l'initiative de Monique qui avait souhaité créer un événement chaleureux en unissant toutes les associations et les commerçants du Village, l'objectif de ce **bal des gueux** étant de rassembler petits et grands, jeunes et moins jeunes, Mossetans autochtones, néo Mossetans, et autant de voisins bienvenus, en toute simplicité et dans la bonne humeur. Principale règle à respecter, ne pas se prendre la tête pour les déguisements, sortir vieux chiffons et vieilles fripes et se laisser emporter par l'ambiance. L'Office de Tourisme et le Comité des Fêtes ont uni leurs efforts pour une meilleure organisation, aidés à divers niveaux par l'association Capelleta, Opéra Mosset, l'épicerie mossetane, la Mairie, l'Auberge de la Castellane et bien sûr des personnes de bonne volonté.

En ouverture les petits acrobates de l'école du cirque ont enchanté le public venu nombreux les encourager, puis, tandis que les clowns jongleurs et musiciens prenaient le relais, la salle s'emplissait peu à peu d'une foule hétéroclite. Durant toute la soirée de nouveaux personnages apparaissaient, d'autres leur cédant la place, la musique les entraînant dans de folles sarabandes où les paysans dansaient avec le bourreau, un vampire et des loups-garous effarouchaient ces bonnes âmes, le petit berger faisait le fou avec Peter Pan, princesse, pirate et manants se faisaient dire la bonne aventure dans un décor tout fait d'étoffes, de verdure, de tableaux médiévaux.

Des mauvaises langues prétendent même avoir entendu Monsieur le Maire conclure un pacte avec la mort ; puis tout d'un coup d'un seul mouvement chacun se précipitait au dehors où d'intrépides jongleurs jouaient avec le feu.

À la taverne chacun pouvait se restaurer et les repas tirés de la besace ont permis des échanges très conviviaux : qui veut goûter ma salade pois chiche-betterave (délicieuse il est vrai), et ma tarte au poireau elle vous tente ? On en profite pour échanger des recettes, faire connaissance et on repart danser, courir, jouer dans une ambiance échevelée. Les enfants se sont régalés jusque tard en soirée, les grands n'ont pas laissé leur part au chat !

Quel dommage pour ceux qui, peut-être surpris par cette idée un peu saugrenue il est vrai, n'ont pas profité de ce bon moment de rencontre, de convivialité où chacun a pu trouver sa place. On n'avait plus envie de se quitter et la fête s'est prolongée jusqu'assez tard dans la nuit sur des musiques plus modernes, tandis que sur les chaises quelques guenilles et oripeaux devenus trop encombrants ou trop chauds témoignaient de cette folle soirée.

Un nouvel événement festif s'est donc installé dans le calendrier mossétan, espérons que la communauté villageoise saura s'en emparer pour continuer à le faire vivre avec plus de convives encore.

Suite des réjouissances.

Les premières hirondelles ont fait leur apparition et les premiers curistes ne vont pas tarder à arriver eux aussi annonçant le début d'une nouvelle saison touristique. Espérons qu'ils seront nombreux à venir visiter notre magnifique exposition et découvrir notre boutique en plein renouveau. Quant aux Mossetans nous les attendons aux nombreuses manifestations que les diverses associations du village sont en train de leur préparer : il y en aura certainement pour tous les âges, tous les goûts. Vous pouvez déjà noter dans vos agendas la journée « lavande » le 24 juillet. Et pour bien coordonner toutes ces festivités, les responsables d'associations vont se réunir le samedi 9 avril à 10 h à la mairie. Si vous avez une idée, si vous avez une animation à proposer, une exposition, etc,etc...n'hésitez pas à nous en parler. Et toute l'année ayez le réflexe « Office du tourisme » pour venir chercher les informations, pour nous en faire passer, pour faire des propositions. Rien de tel que l'échange et la communication pour faire avancer les choses.



Jeux d'enfants



M. le Maire pactise avec la mort !



14 juillet 2004. Après le dépôt de fleurs au Monument aux Morts le discours du Maire, l'apéro à la Mairie, dans l'après-midi, une animation inaccoutumée a envahi le Plaçal, la place du Château. On y installait des tréteaux, des chaises, des drapeaux, des torches, de la sono. Depuis quelques jours, une affiche invitait la population à venir célébrer la Révolution, en apportant qui sa guitare et ses chansons, qui ses textes de Danton, St-Just, Robespierre ou encore de Patrice Lumumba, de Che Guevara, de Salvatore Allende. Et bien sûr, les victuailles et boissons tirées du sac. Ce fut une soirée que la cinquantaine de participants n'ont pas oubliée.

Cette initiative de quelques Mossétans fut à l'origine, un peu plus tard, d'une nouvelle association dans notre village qui en compte déjà pas mal : les Saxifrages. Dans l'esprit et la manière de célébrer le 14 juillet, les protagonistes (Géraldine, Marie-Jo, Hélène, Jamila, Alex, Michel), désireux de lutter contre la pensée unique, le prêt à penser convenu, se proposaient d'organiser des « rencontres utopiques de Mosset ». Et ils se donnaient comme nom cette plante de montagne qui pousse dans la roche jusqu'à la faire éclater. Tout un symbole.

La première de ces rencontres utopiques eut lieu le 22 décembre 2004, avec l'économiste Serge Latouche venu parler de la décroissance. Pour un coup d'essai, ce fut un succès environ 70 personnes avaient répondu à l'appel. Et d'emblée adoptaient le schéma d'une soirée qui allait se répéter : conférence à 19 heures, débat, repas tiré du sac, discussion avec l'orateur. Ensuite vinrent Marie-José Mondzain, philosophe, qui a traité un sujet difficile : « *l'image et le pouvoir ; le pouvoir de l'image* », Serge Halimi, directeur du Monde diplomatique qui a résumé son énorme livre « *le Grand bond en arrière* », José Bové et le magistrat Gilles Sainati qui ont parlé de la « *désobéissance civile* », Jean-Pierre Berlan, agronome et directeur de recherches à l'INRA qui a traité des OGM et du brevetage du vivant, Laurence Kalafatidès et moi-même, en duplex depuis Hong Kong, pour parler de l'Organisation mondiale du Commerce et de l'Accord général sur le commerce des Services. L'acteur de théâtre Nicolas Lambert a terminé l'année 2005 avec sa pièce « *Elf, la pompe Afrique* » suivie d'un débat animé également par Gilles Sainati.

Après une année aussi riche en sujets variés et en orateurs de talent, les rencontres utopiques ont commencé à attirer non seulement un public mossétan fidèle, mais également et en nombre croissant des gens venus du reste des Pyrénées orientales, et même de l'Aude et de l'Hérault. Puis sont venus le journaliste Pierre Rimbert qui a raconté « *Libération, de Sartre à Rotschild* », Franck Lepage et sa pièce « *Inculture* », Florence Gauthier, historienne, venue parler des « *Paysans dans la Révolution française* », Guy Kastler, des Amis de la Terre, avec un exposé sur « *les semences* ». Un week end de stage à la désobéissance civique a été animé par Xavier Renou et une soirée a rassemblé des militants politiques de gauche pour traiter du thème « *Quelle union contre une Europe ultra libérale ?* ».

Treize rencontres utopiques qui furent autant de succès. Toutes annoncées par des affiches réalisées par Géraldine, notre talentueuse présidente. Toutes rendues possibles par les facilités octroyées par la Mairie, aujourd'hui comme hier, et le dévouement de celles et ceux qui préparent et aménagent la salle. Et puis, une interruption. Une association ne vit que par ceux qui l'animent. Certains s'en vont ; d'autres ne sont plus disponibles. Et il y a aussi, heureusement, celles et ceux qui nous rejoignent, comme Marion et Véronique. Et les activités reprennent. Ainsi, le 12 mars, les Saxifrages étaient de retour avec René Backman, journaliste au « *Nouvel Observateur* », tout juste rentré d'Afrique du Nord, pour parler des événements qui secouent le Proche et le Moyen Orient, mais aussi du mur qui enferme le peuple palestinien. Prochaine soirée : le samedi 16 avril. Après le succès du petit livre du résistant Stéphane Hessel, « *Indignez-vous* » (1.500.000 exemplaires vendus), je tenterai de répondre à la question : *quelle est l'actualité des valeurs qui ont inspiré le programme du Conseil National de la Résistance ?*

Chronique du talc 6.

ou
Extraits DU COURRIER DU BARON DE CHEFDEBIEN
de 1883 à 1918

par Fernand VION

Nous sommes en hiver. L'extraction du talc et les travaux de voies sont arrêtés. En ce mois de février 1886, le courrier va bon train entre l'ingénieur Ernest Méra de Marseille et le Baron de Chefdebien qui réside à Perpignan. Leur grande préoccupation du moment est la fabrication et la commercialisation du mélange **sulfate de cuivre + talc** ou sulfostéatite. Dans ce mélange, le talc (la stéatite) est qualifié de « véhicule » car il sert de support au sulfate de cuivre qui peut ainsi être bien proportionné selon les applications. On cherche aussi le meilleur **appareil pour épandre cette sulfostéatite**.

04/02/1886 – M. Thomas, qui semble être un industriel faisant diverses affaires dans le sud de la France, est enfin venu voir M. Méra. Ils ont longuement discuté toute la soirée de la vente du domaine de Cobazet puis il est reparti pour Nice. Le lendemain, M. Thomas lui signale qu'il a été volé et que « *les 13500 Frs en billets de banque qu'il lui avait montrés, emballés dans une toile cirée, et qu'il devait laisser chez un banquier pour payer 10 tonnes de talc que Salètes devait lui livrer payable contre connaissance* » avaient disparus. Et Méra de préciser « *fort heureusement il a constaté qu'après m'avoir quitté il les avait encore* ». Quant à l'affaire de Mosset, il ajoute : « *il paraît convaincu que si les capitalistes anglais et parisiens avec qui il est en pourparler, constataient que le domaine contient ce qu'il a décrit, ce serait une affaire faite... M. Thomas a été fort aimable avec moi, il m'a assuré que les anglais avaient objecté la difficulté qu'il y aurait à trouver une direction compétente, il aurait répondu en pensant à moi qu'il avait quelqu'un en vue.* » Et Méra très flatté poursuit « *La visite de M. Thomas m'a fait plaisir, car je compte pour une bonne nouvelle la réussite de l'affaire de Mosset dans un bref délai.* » Et pour finir il précise que son mécanicien Numa Robert a expédié lundi le complément des wagonnets « *... à l'adresse de Sallette f° [sic] à Prades, je pense que les beaux jours étant sur le point d'arriver on pourrait, au moins sur les parties basses reprendre les travaux. Je compte*

bien me trouver sur les lieux pour la mise en train dès que la saison le permettra ».

10/02/1886 – M. Méra accuse réception des deux lettres des 7 et 8 février et joint en réponse toutes les pièces pour une prise de brevet qu'il opérera avec la procuration du Baron et une somme de 100Frs à déposer à la trésorerie puis il se rendra à la préfecture. « *Dès ce moment exact, le brevet sera pris... Je pense que le brevet français ainsi pris, avec toutes ses réserves, et portant uniquement sur le mélange à base de véhicule neutre, sera très valable sauf le cas ou quelque breveté pour le sulfate de cuivre par la chaux ou autres moyens, ait eu l'idée d'introduire cette réserve dans son brevet, ce qui est peu probable* ». Il termine en disant qu'il existe à Marseille une entreprise qui est bien outillée pour la fabrication des soufflets [pour l'épandage de la poudre] et qu'il va s'informer du type et du prix pour voir s'il y a quelque chose à faire de ce côté.

13/02/1886 – Méra remercie le Baron pour le billet de 100Frs qu'il lui a fait parvenir et lui annonce qu'il lui prépare une note sur les brevets étrangers.

18/02/1886 – Pour présenter une des lettres de M. Ernest Méra, voir ci-après la copie du début de celle de ce jour par laquelle il propose au Baron de ne payer le constructeur Numa Robert qu'après que le matériel aura été éprouvé sur rails.



19/02/1886 – Salètes a reçu la dynamo et ses accessoires qu’il fait apporter au mécanicien M. Largeron pour qu’il les installe. A l’usine « *le nettoyage et le déblayement de la halle destinée aux expériences seront terminés demain après midi* ». On commence à traiter 200 balles de stéatite (talc) en mélange avec du sulfate de cuivre.

22/02/1886 – Voici une lettre très curieuse, loin des problèmes techniques, qui émane de Nicolas, le fils de François Sabater, responsable du domaine de Covaset, et qui écrit au Baron : « *je vous remercie infiniment de votre offre si obligeante, vous deviez être assez bon de m’expédier sur la fin de la semaine les boutures dont vous pouvez disposer. Mon père était déjà allé trouver Mr le Curé qui lui a dit être toujours à votre disposition pourvu qu’on l’avertit une demi heure à l’avance car il a toujours toute l’après midi à lui. Nous faisons monter samedi prochain les taureaux à Cobazet, si les bœufs vous génaient à Perpignan, vous pourriez les faire venir jeudi ; sinon vous pourriez attendre jusqu’à la veill..... illisible... pourrions nous en vendre quelques paires, car il y a toujours en ce jour là à Prades grande affluence d’acheteurs. Dans l’attente de vous voir bientôt.*

Recevez Monsieur le Baron les hommages de votre tout dévoué serviteur. »

01/03/1886 – Méra annonce au Baron qu’il ne lui enverra l’appareil Fojatelli que demain mardi. Il s’agit d’un instrument

concurrent des soufflets traditionnels utilisés pour le soufrage et qui « *n’a absolument rien d’approchant comme mécanisme et comme résultat* ». Il y a dans cette affaire un chimiste, M. Gastine, délégué régional du ministère de l’agriculture, qui n’a pas daigné le recevoir. M. Méra, ayant laissé à son personnel une note demandant son avis sur la sulfostéatite et le Fojatelli, a reçu comme réponse « *qu’on ne connaissait que le soufflet ordinaire qui s’emploie pour le soufrage. Quant à la poudre dont je lui avais laissé un échantillon... il ne se prononce pas, il paraît avoir dit que suivant la direction du vent, elle pouvait être très nuisible à l’opérateur* ». Méra s’en défend en précisant que « *le bon usage veut que l’opérateur doit bien se placer - le jet doit être assez loin de lui et la quantité de sulfate de cuivre qu’il peut absorber devient très minime, de plus, dans tous les cas pas plus dangereuse que par l’application à la chaux, ou même que la dissolution du remède dans le vin [?] ou dans sa deuxième pression* ». Visiblement exaspéré, Méra promet de chercher à confectionner un soufflet qui, tout en réalisant le dosage automatique du Fojatelli, aura une aspiration d’air moins rapprochée de la poudre, les ailettes provoqueraient moins de tourbillons, la pression de sortie sera plus forte... Et il ajoute « *comme vous le disiez aussi dans une de vos lettre, le mouvement alternatif de bas en haut serait plus facilement produit que le rotatif de la main gauche* ». [C’est le style Méra ! Rappelez-vous le système de freinage proposé pour les wagons : de haut en bas au pied et rotatif de la main gauche ! On dirait l’ancêtre de l’inspecteur Gadget !]

A suivre.

NB : Notre collaborateur généalogiste J. Parès nous apprend que **Simon Salètes** était le neveu de Remy Jacomy, propriétaire de Covaset et de l’usine de Prades. Après l’acquisition de l’affaire par le baron de Chefdebien, il était employé à l’usine de Prades où il occupa le poste de comptable sous la direction de Simon Bassères. Au départ de ce dernier, le Baron lui confia la fonction de Directeur des usines, au grand dam de son collègue François Sabater.



I sí cantéssim ?

Jean MAYDAT

Un grapat de cants catalans



De sí ou chantant ?

Une poignée de chants catalans

✿ **Homenatge** : Permettez-moi de saluer ici la mémoire de Jordi BARRE, le chanteur emblématique du Roussillon, qui s'est éteint chez lui à Ponteilla mercredi 16 février 2011. Jordi BARRE avait fêté en 2010 ses 90 ans, dont 50 ans de chansons, sur scène. Les amis du chanteur catalan (parmi eux, le chanteur Cali) avaient voulu à l'époque lui rendre hommage avec un concert organisé le 7 avril 2010 -jour de son anniversaire- au Palais des Congrès à Perpignan, une soirée restée dans toutes les mémoires... Son plus grand succès "Amb la força de l'amor" résonne encore à l'Olympia, Manchester ou Tokyo. Démonstration ci-dessous avec sa partition que j'ai reconstituée...



Tornada

Vull esborrar les fronteres que defenen el tresor d'unes noves primaveres, amb la força de l'amor !
Vull regar la nostra terra amb les cançons del meu cor, perquè caiguin les barreres, perquè s'enfugi el rancor, amb la força de l'amor !

en français... Refrain

Je veux effacer les frontières Qui défendent le trésor Des nouveaux printemps, Avec la force de l'amour !
Je veux regarder notre terre Avec les chansons de mon cœur, Pour que tombent les barrières, Pour que s'enfuit la rancœur, Avec la force de l'amour !

Estrofes

1. I tu el company que has partit, tu l'amiga que te'n vas, ho sentiràs com un crit que deturà el teu pas, i segur que tornaràs !

I tu el germà que reposes, i tu el pare que has marxat, en el teu cel ple de roses, en la teva eternitat, sóc segur que em sentiràs !

Tornada

2. Per nostra parla estimada vull compondre uns cants de llum, que pugnin per la brancada, que s'aixequin com un fum tot dret fins a l'estelada ;

I per tots nostres infants vull escriure un món millor sense guerra I sense fam, sense injustícia ni por, entre l'ocell i la flor.

Ultima tornada

Amb la força de l'amor

música: Jordi BARRE
lletra: Joan TOCABENS

Introduction (avec entrain)

Refrain

Vull esborrar les fronteres
Vull regar la nostra terra

que de-fen-en el tre-sor d'u-nes no-ves pri-ma-ve-res amb la for-ça de l'a-mor !
amb les can-çons del meu cor, per-què cai-guin les bar-re-res, per-què s'en-fu-
-gi el ran-cor,
amb la for-ça amb la for-ça de l'a-mor, amb la for-ça, amb la for-ça amb la for-ça de l'a-mor.

Couplet

1. I tu el com-pany que has par-tit, tu l'a-mi-ga que t'en vas, ho sen-ti-ràs com un crit —
I tu ger-mà que re-po-ses, i tu el pa-re que has mar-xat, en el teu cel ple de ro-ses,
que de-tu-ra-rà el teu pas, i se-gur que tor-na-rà !
en la te-va e-ter-ni-tat, sóc se-gur que em sen-ti-ràs !

en français... Couplets

1. Et toi le copain qui es parti, Toi l'ami qui t'en vas, Tu l'entendras comme un cri Qui arrêtera ton pas, Et sûr que tu reviendras !

Et toi le frère qui reposes, Et toi le père qui es parti, Dans ton ciel plein de roses, Dans ton éternité, Je suis sûr que tu m'entendras !

Refrain

2. Par notre langue chérie Je veux composer des chants de lumière, Qu'ils grimpent dans les branches, Qu'ils s'élèvent comme une fumée Tout droit jusqu'à la lumière des étoiles ;
Et pour tous nos enfants Je veux écrire un monde meilleur Sans guerre et sans faim, Sans injustice ni peur, Entre l'oiseau et la fleur.

Dernier refrain



✿ **Ultima tornada:**
 ● Votre attention est attirée par
 ● le fait que le dernier refrain de
 ● interpréter en conclusion de
 ● cette belle chanson d'amour,
 ● après le 2ème couplet, est
 ● modifié.
 ● Alors je vous invite à décou-
 ● vrir sa nouvelle partition ainsi
 ● que ses nouvelles paroles.
 ● Mais pour cela :
 ● Voir page suivante...

RECREATION

Qui se soucie de nous ? chantait Dutronc.
Qui se soucie de moi ? **chante Li (oui au fait, qu'a Li ?)**
NOUVELLES SOLLICITUDES

Jean-Luc DOUTRELANT

Chacun de nous a en mémoire (ben tiens !) les poèmes émouvants que Franc-Nohain adressa en 1894 à trois de ses amis dont le comportement l'inquiétait. Pour ceux d'entre nos lecteurs qui les auraient oubliés, les voici :

1. *Appétit vigoureux, tempérament de fer,
Member languit, Member se meurt – ami si cher,
Qu'a Member ?*

2. *Eh, Momille, bonjour ! Comment va la famille ?
Le papa ? La maman ? Tu pleures, jeune fille ?
Qu'a Momille ?*

3. *Je viens de rencontrer, allant je ne sais où,
Outchou, le professeur, qui courait comme un fou.
Qu'a Outchou ?*

Jacques Roubaud (né en 1932), grand mathématicien et poète, membre de l'OULIPO, a codifié cette forme poétique, tout en lui donnant le nom de « nouvelle sollicitude » : le poème doit être court (3 ou 4 vers), bâti sur une rime unique et témoigner, dans sa conclusion, d'une sollicitude certaine sous la forme interrogative : « Qu'a *** ? » (voire, au pluriel : « Qu'ont *** ? »).

Voici deux nouvelles sollicitudes (la 2^{ème} apporte une variante) composées par J. Roubaud :

4. *Le grand Fka, le sorcier qui lit dans le moka
Semble tout déconfit en buvant son coca.
Qu'a Fka ?*

5. *On sait bien qui fut Tibulle
Plaute, Virgile, Catulle
Mais qui fut Nambulle ?*

On sait ce qu'en a fait Serge Gainsbourg dans sa chanson « l'ami Caouette » (« Qu'a Caouette ? »)

J'en avais composé deux que j'avais jointes au courrier adressé à Philippe Bertrand, animateur à France-Inter de l'émission « Carnets de campagne » (du lundi au vendredi, de 12h30 à 12h45) pour qu'il y parle

du projet Opéra-Mosset 2011.

Les voici (je n'y respecte pas la règle de la rime unique et leur ai donné des titres) :

6. *Le D'nis des villes et le R'né des champs*

Denis, qu'on appelle le D'nis
Vit à la ville. Quittant son nid
V'là René, qu'on appelle le R'né,
Qui débarque des Pyrénées.
Il paraît regretter sa montagne.
Qu'a R'né de campagne ?

7. *Comme à la Radio*

Fté ne peut pas tenir sa langue.
Ce qu'il connaît comme un boomerang
Il le renvoie ; **i peut pas s'taire :**
Qu'a Fté qu'after
Il cafte à France Inter ?

Je vous en livre ici deux autres, inspirées de la toponymie locale :

8. *Sté, le vieux bourricot, chicane ;
Il conteste Marianne ;
On dirait même qu'il ricane...
Dites-moi donc : qu'a Sté, l'âne ?*

9. *Il est trop seul, pauvre Nigou,
Lui manque un yéti, un migou
Un hom' des neiges qui fait hou, hou !
(Son pire aîné). Mais qu'a Nigou ?*

Et une dernière, pour le plaisir :

10. *Un et A sont toujours les premiers. Mais voilà
Que Deux double Un, que B double A. Patatras !
Plus rien ne va. Sont-ils vexés ? Qu'a Un ? Qu'a A ?*

Si le cœur vous en dit, composez vous-mêmes vos propres nouvelles sollicitudes. Et pourquoi pas en Catalan ! (Qu'a Talan ? souciez-vous-en !)

EN DESCENDANT



LA CASTELLANE

TRESORS DE LA NATURE (Suite)

Jean LLAURY

Toujours d'après L. CONILL Instituteur Botaniste Vernétois (1910)

Comme "entrée", monsieur Conill nous propose, ce mois-ci*, deux légumes chers en cette saison à la plupart des "hortolans" mossétans, à savoir le chou potager et le poireau.

Comme tout au long des précédents "Trésors de la Nature" répertoriés il y a plus d'un siècle, vous allez vous rendre compte en effeuillant les différents choux et autres poireaux combien nos *avantpassats* (aïeux) puisaient de bienfaits dans ces humbles plantes potagères récoltées en hiver ; la "crise" nous les ferait-elle redécouvrir ? Nos hortolans des "jardins d'en haut" ne m'ont pas attendu !

*Cet article a été écrit en Décembre 2010.

LA COL ou le Chou potager

Formé de l'espagnol **cola**, la queue ou du latin **caulis**, la tige. C'est la tige qui est la partie principale de la plante puisqu'on utilise seulement les feuilles qui poussent directement sur elle.

Noms : **Brassica sativa** soit **Chou potager**.

Cultivé dans tout le département et particulièrement, en ce début d'hiver, dans les "jardins d'en haut" à Mosset.

Propriétés: Il existe une grande variété de choux ; tous ont une saveur herbacée et légèrement âcre qui, par la cuisson, se change en goût plus ou moins sucré, agréable. Le chou est très employé pour la nourriture de l'Homme et des animaux ; la choucroute des allemands est formée de chou ayant subi un commencement de fermentation. Les feuilles sont rafraîchissantes et laxatives ; la décoction a été employée contre la toux et l'enrouement. En médecine, on utilise surtout le chou rouge ; le suc des tiges fait disparaître les verrues ; les feuilles en cataplasmes calment les points de côté et favorisent la circulation du lait.

Enfin, les anciens attribuaient au chou la propriété de prévenir et de dissiper l'ivresse.

COL I FLOR o FLORICOL Chou fleur

C'est une variété de chou dont on mange les fleurs. En réalité, le chou n'a pas fleuri quand on l'emploie comme comestible ; il a poussé des petites tiges qui se rabougrissent, s'étioilent et deviennent blanchâtres ; ces tiges sont le commencement de l'inflorescence *c'est-à-dire de la future grappe de fleurs..*

Noms : **Brassica sativa-botrytis** soit **Chou-fleur ou brocoli**.

Cultivé dans les jardins de la plaine jusqu'à 600-700 m d'altitude.

EL PORRO o **CEBALLOT** soit l'**ail poireau**

Formé du nom latin *porrum* désignant la plante.

Noms **Allium porrum L** ou **Ail poireau**

Cultivé dans tout le département.

Propriétés : le poireau, employé pour les soupes, a des qualités diurétiques (autrement dit, il fait uriner !); son usage diminuerait l'obésité. Un poireau, cuit sous la cendre, écrasé et mélangé à de la graisse de porc, forme un bon onguent contre les abcès et tumeurs.

L'eau de poireau, bien sucrée et réduite au feu des deux tiers, donne un sirop pour calmer la coqueluche.

Une tête de poireau coupée et frottée sur une piqûre venimeuse fait cesser la douleur et disparaître l'enflure. S'il s'agit d'une piqûre d'abeille, enlever d'abord l'aiguillon.

Cependant, le long des talus voire dans des jardins à l'abandon, il m'a été donné de découvrir, à Mosset même, quelques plants d'une espèce rudérale à mauvaise réputation qui foisonne sur les décharges sauvages, les talus et les terrains à l'abandon en plaine et sur le littoral (souvent en compagnie de l'Inule visqueuse et du Sénéçon du Cap) :

L'HERBA DE LES TALPES ou **Datura stramoine**

Il paraîtrait que les taupes se gardent de labourer la terre d'un jardin où croissent des pieds de Stramoine. Cette assertion est erronée ; les cultivateurs ne laissent pas croître cette plante dans leurs jardins et l'odeur des racines ne pénètre pas assez le terrain au point d'en éloigner les taupes.

Noms : **Datura stramonium** soit **Datura stramoine**.ou encore **Pomme épineuse**.

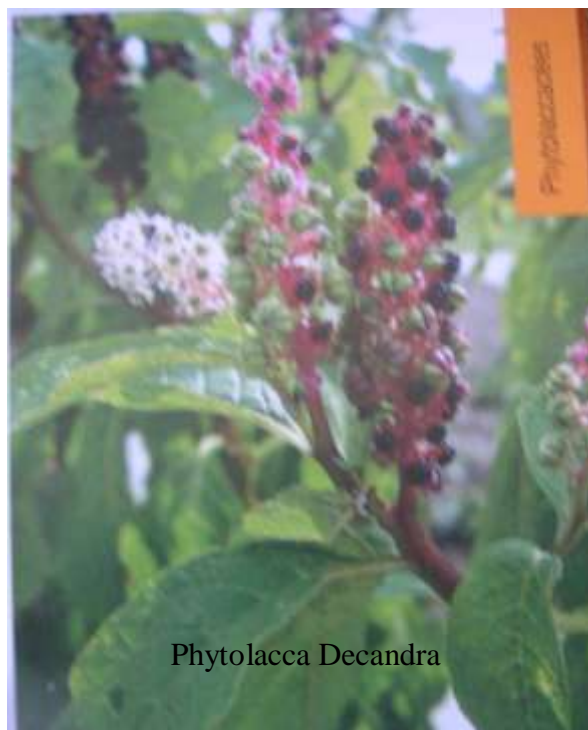
C'est une Solanacée comme la pomme de terre, la tomate et les morelles...

Propriétés : plante vénéneuse à odeur désagréable ; elle est pourvue de grandes feuilles à dents pointues non piquantes et ses fleurs, grandes et blanches, sont en trompette dressée ; les fruits sont de grosses capsules épineuses (les pommes épineuses).

Des accidents ont été occasionnés par ses graines un peu sucrées.

Elle peut rendre des services appréciables contre l'asthme nerveux. Pour cela, on fait brûler les feuilles sur une pelle à feu rougie et on respire la fumée ; ces feuilles peuvent aussi être hachées et fumées avec une pipe ou sous forme de cigarettes. Ne pas abuser de ces fumigations qui occasionneraient un profond sommeil et de violents maux de tête.

Voilà, ensuite, une plante vénéneuse venue des Amériques au moment où les grandes propriétés viticoles de la plaine du Roussillon (et autres lieux) employaient les grands moyens afin de vendre leur "piquette" sensée donner du cœur au ventre à nos "poilus" ; en effet cette plante, éminemment toxique par ailleurs, donnait, par la grâce de sa racine pourvue d'un pigment rouge, une belle teinte vermeil à tous ces vins très bas de gamme :



RAHIMS DE BORRÓ o Arbre de tinta ou Phytolaque.

Il s'agit d'un sous-arbrisseau de 1 à 3 m de haut à plusieurs tiges plus ou moins marquées de rouge ; cette plante produit une grappe de fruits ressemblant de loin à une grappe de raisin ou rahims ; serait bien *borró*, âne, bête, celui qui s'y tromperait.

Noms : **Phytolacca decandra** ou **americana** appelé encore "**raisin d'Amérique**"

On la trouve en relative abondance dans les lieux humides de la plaine en particulier dans les environs de Saint Génis, de Sorède mais aussi le long des pistes nouvelles et des correchs du piémont des Albères, de l'Aspre et du bas Conflent.

En Amérique, son pays d'origine, cette plante est employée à divers usages médicaux ; elle doit être délaissée en France car son suc contient des principes vénéneux. Elle pourrait, enfouie verte, servir d'engrais azoté. Sa racine fournit un colorant rouge.

Reprenant ces "trésors de la Nature" mi-février, je ne peux passer sous silence **Asparagus acutifolius** autrement dit *l'asperge sauvage* que l'on commence à récolter, à l'abri de bosquets touffus de chênes verts, dans la garrigue à romarin au-dessus du Riberal sur les hauts de Baixàs et Sant Estève del Monastir ...

Qu'en disait, il y a un siècle, notre bon maître L. Conill ?

D'abord, il la nommait **ASPAR-RACH** puis, il poursuivait : Dérivé du grec *asparagos* formé de *sparassó*, je déchire ; les folioles sont terminées en pointes épineuses qui déchirent ou égratignent la peau des chercheurs d'asperges sauvages.



Asparagus acutifolius

Noms : **Asparagus acutifolius** L Asperge à feuilles piquantes et **Asparagus officinalis** L l'asperge cultivée.

Habitat : l'asperge sauvage se dresse dans les haies, bois, lieux arides de la plaine jusqu'à Amélie, Ria, Caudiès (*J'ajouterai la vallée de la Castellane : Catllar, Molitg, Paracolls, Campôme jusqu'à Fornols...*). Aux expositions chaudes, elle peut se retrouver jusqu'à 800 m comme à Villefranche et Sournia.

Propriétés : les jeunes pousses sont mangées en salade, elles ralentissent les palpitations du cœur, elles ont une grande action sur la formation des urines. L'odeur forte de ces dernières peut être diminuée en versant, dans le vase de nuit, un peu de vinaigre fort ou de l'acide muriatique étendu d'eau. Bouillies dans le vinaigre, les tiges combattent la ladrerie du porc.

Recherche : pour ce qui me concerne, dès mi-février, après une ondée suivie de quelques heures d'ensoleillement, je me mets à la recherche de touffes serrées et piquantes "d'asparagus" des années précédentes car c'est souvent là, au sein du bouquet plus ou moins épineux, voire à quelques "pams", que j'ai les plus grandes chances de découvrir une pousse tendre de l'année.

Cependant, il semble que, malheureusement pour la Nature, le terrain le plus propice à la sortie des asperges nouvelles soit celui qui, en plaine ou sur les piémonts (Albères, Aspre, Ribéral ou Conflent) a connu les affres de l'incendie ; peut-être à cause du dépôt de sels minéraux qui en résultent ...

(A suivre ... si vous le voulez bien !)

Où sont passés les randonneurs del carrer de la Font de les Senyores en ce début d'année ?

Jean Llaury

En cette fin Février, malgré une bise peu clémente, on en a repéré une bonne trentaine dans les environs du village de **Campoussy** dont ils avaient investi, dès matines, à grand renfort de voitures et d'exclamations franco-catalano-néerlandaises, la place de l'Orme qui, de saisissement, en a perdu ses dernières feuilles.

Après avoir longé l'ancienne ferme de **Palmes**, aujourd'hui doublement fortifiée par un remblai dissuasif, ils se sont interrogés quant au danger (ce mot est inscrit plusieurs fois sur la façade) présenté par le grand cortal qui a nom **Débat** où, d'après *Michel Perpigna*, dans les années 42-44, les maquisards de la région venaient, à la nuit tombée, débattre de la conduite à tenir envers l'occupant.

Puis on les retrouve (les randonneurs, pas les maquisards) devant le vaste domaine de **Cayenne**, son reposoir en granite, son ancienne "porcigola" (o cortiella ou porcherie), son cèdre majestueux et ses douilles de cartouches... d'abondantes empreintes et souilles de sangliers inscrites dans la glaise humide ainsi que la fuite effrénée d'un grand chevreuil apeuré témoignent de la relative richesse des lieux en gibier !

Juste avant, *Georges et Jojo*, par la magie d'une mémoire sans faille, les ont conduits devant un dolmen parfaitement restauré dont la pierre de couverture (légèrement de guingois, cependant) a permis à *Jeanette* de faire, comme à l'accoutumée, son numéro d'équilibriste.

Mais en matière de monuments mégalithiques, *Georges* n'avait pas tiré ses dernières munitions : sans mot dire, sourire en coin, il a amené sa bande de "causeurs-chanteurs d'Opéra-marcheurs" au pied d'un immense monolithe dressé au milieu des cistes, houx épineux et autres genevriers : était-ce la célèbre pierre dressée de **Cayenne** ? Et –mais ce n'est qu'une hypothèse !- ne serait-ce pas les longs et démesurés efforts éventuellement déployés par la tribu préhistorique qui a, peut-être, érigé ce "monument" ... qui, des siècles plus tard, justifieraient le nom de "bagne" attribué à la bâtisse toute proche ? Qué te diré home !

Finalement, en rentrant sur **Palmes** où patientaient les véhicules, certains ont fait un crochet jusqu'à la chapelle dédiée à **St Just et St Pasteur**...peut être pour demander confirmation à qui de droit ?

*Pour **L.Bassèdes**, ce nom métaphorique de **Cayena** exprimerait la difficulté des travaux entrepris pour l'aménagement de cette maison forestière.



Servitude

Promenade le long du canal.



Les marcheurs de Mosset m'ont posé la question : peut-on se promener le long des canaux d'irrigation ? Ou, mieux, ne pourrait-on organiser des parcours de randonnée le long des canaux ?

La question m'intéresse doublement : en tant que juriste et en qualité de syndic élu le 14 janvier 2011 président de l'ASA du canal de la Ville (lourde responsabilité !).

Le souhait de ces promeneurs se comprend. Quoi de plus agréable que la balade le long de l'eau ? Le gargouillis de l'onde accompagne le pas tranquille du marcheur. Le sentier, forcément peu pentu, est facile et agréable, protégé qu'il est des ardeurs du soleil catalan par les ombrages des aulnes dont les racines baignent dans la fraîcheur.

Oui, vraiment, c'est bien tentant...surtout que les gérants du canal peuvent trouver intérêt à ce que des promeneurs utilisent le bord du canal...à condition qu'ils le respectent et enlèvent les branches ou autres obstacles empêchant la libre circulation de l'eau. On appelle cela les embâcles et elles peuvent en cas de débordement causer de graves préjudices aux propriétés en aval.

Mais le juriste se doit parfois, et même souvent de refroidir les ardeurs poétiques des promeneurs ..

D'abord, rappelons que si le canal est la propriété de l'association qui l'exploite, en général une Association Syndicale Autorisée (ASA) et donc une propriété partagée entre tous les propriétaires du périmètre de l'ASA, la propriété des berges et donc du support de l'éventuel chemin de randonnée appartient aux propriétaires riverains du canal lesquels n'ont pas nécessairement les mêmes attirances pour l'ouverture au public. Songeons que le canal traverse parfois le parc de propriétés habitées...

Cette propriété voisine du canal entraîne certes des obligations d'entretien (élagage des arbres, par exemple) mais pas forcément celle de regarder passer les promeneurs dans son jardin.

Mais, me dira t-on, l'ASA bénéficie d'un droit de passage sur les berges...

Je le concède. Encore que les bases de ce droit de passage soient peu assurées. L'ordonnance de 2004 sur les ASA édicte que « Est applicable aux associations syndicales autorisées le régime des servitudes d'établissement, d'aménagement, de passage et d'appui prévues aux articles L. 152-1 à L. 152-23 du code rural et à l'article L. 321-5-1 du code forestier. » Mais ces textes, prévoyant une assiette de 4 mètres de large sont réservés aux canaux d'irrigation bénéficiant d'une déclaration d'utilité publique...hypothèse rarissime et inexistante à Mosset. D'autres servitudes sont liées à la réalisation de travaux, comme la servitude de libre passage des engins mécaniques instituée par l'article L. 215-18 du Code de l'environnement, mais elles ne donnent pas de droit de passage permanent.

En réalité, la servitude de passage le long des canaux d'irrigation catalans résulte d'une vieille coutume catalane...dont les contours sont mal définis. Même si certains recueils de coutumes existent, en principe, une coutume n'est jamais écrite et donc ses conditions et limites relèvent de la tradition orale. Mais ce droit de passage existe chez tous les peuples qui ont pratiqué l'irrigation et il faut bien le délimiter.

Dans la coutume catalane, on admet qu'en général l'assiette de la servitude est d'un mètre de chaque côté de l'axe du canal mais l'autorité préfectorale admet qu'elle puisse être plus large car il faut tenir compte des caractéristiques physiques de chaque canal. Or, c'est l'arrêté de validation des statuts de l'ASA qui constitue le titre juridique de la servitude de passage.

L'assemblée générale du Canal de la Ville a décidé d'une servitude de 1 mètre de chaque côté du canal et cette délibération validée par l'arrêté préfectoral emporte obligation pour tous les riverains de la respecter. Ainsi les propriétaires riverains doivent laisser le passage accessible sur 1 mètre de chaque côté en application de l'arrêté et doivent rappeler cette obligation en cas de vente ou de location de leur terrain*. Rappelons que l'ASA est un établissement public administratif et pas seulement une association....C'est une institution juridique mixte combinant le dynamisme du statut privé et l'autorité de l'institution publique (Comme on aimerait que ce soit vrai !).

Mais la servitude de passage, comme toute servitude, est limitée par son objet qui est de permettre l'usage des vannes, la visite et l'entretien du canal, notamment empêcher les embâcles, les chutes d'arbres ou de pierres et tous accidents portant atteinte à l'objectif d'utilité publique du canal : l'irrigation.

Le canal n'est fait que pour cela et pas pour l'agrément des promeneurs. De plus, l'ASA est responsable en cas de chute d'un promeneur dans le canal et, selon le secrétariat des canaux de Prades, il y aurait déjà eu un procès en ce sens. Or notre assurance, ne couvre pas de type de dommages...

En conclusion, ne vous attendez pas à trouver des balises de sentier de randonnée sur les berges du canal. L'accès le long du canal est en principe réservé aux adhérents, aux riverains et à ceux qui l'entretiennent. On peut cependant ne pas être exigeant sur les conditions à remplir par cette dernière catégorie...ce qui laisse une certaine latitude aux amoureux du canal !

El Jutge

*Ordonnance n°2004-632 du 1 juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires.

Article 4 : Le propriétaire d'un immeuble inclus dans le périmètre d'une association syndicale de propriétaires doit, en cas de transfert de propriété, informer le futur propriétaire de cette inclusion et de l'existence éventuelle de **servitudes**. Il doit informer le locataire de cet immeuble de cette inclusion et de ces servitudes.





Histo-Généalogie



Mosset et ses militaires (6) sous le Directoire (1796 à 1799)

La résistance des jeunes gens au départ pour l'armée, déjà réelle auparavant, est devenue la règle sous le Directoire. Alors qu'on ignore tout des faits de guerre des Mossétans, heureux ou malheureux, au cours de cette période, rien ne nous est caché sur l'absence totale d'enthousiasme pour la chose militaire. Le jeune homme de 20 ans doit choisir entre la liberté apportée par la Révolution et les contraintes collectives de la Défense de la Nation. Déserteur ou partir ? Il exploite tous les moyens pour se dérober. Mais la réponse de l'État aux insoumis sera la Loi Jourdan de 1798 qui fixera les fondements de la conscription et qui restera le socle de la Défense nationale jusqu'à la création de l'Armée de métier de 1997.

- 1796 -

En juillet 1795, le traité de Bâle a mis fin au conflit contre nos voisins espagnols. Les unités de Miquelets ont été dissoutes et les "éclaireurs" de Mosset ont quitté l'*Emporda* pour revenir au village. Ils y ont retrouvé leurs familles, leurs amis, leurs métiers. Ils ont découvert la nouvelle organisation administrative et l'importance de Mosset devenu chef-lieu de canton.

La quasi-totalité des biens de d'**Agui-lar** a été rachetée par les **Corcinos**, les **Prats**, les **Matheu** et les **Lavila**. L'épisode de la terreur n'est qu'un mauvais souvenir. Vont-ils vivre en paix ?

Non ! La guerre se poursuit contre l'Angleterre, l'Autriche et l'Italie où se distingue déjà un certain **Bonaparte** qui s'est adjoint le général **Lannes**, bien connu des Miquelets de Mosset

Les départs aux armées se font toujours dans le cadre de la levée en masse du 23 août 1793 : tous les Français de 18 à 25 ans sont réquisitionnés. Mais en début de 1796, les conditions du départ sont plus dures à la suite de l'arrêté du 3 novembre 1795 (12 brumaire an IV)

Article 1

Tous les congés et réquisitions accordés depuis le

4 avril 1795 (15 germinal) jusqu'au 2 août 1795 (15 thermidor) à des militaires ou jeunes gens de la première réquisition sont reportés comme non venus.



Article 2

En conséquence, tous les militaires ou jeunes gens concernés seront tenus, sous peine d'être poursuivis et punis comme déserteurs, de rejoindre, avant le 6 décembre 1795 (15 frimaire), le corps auquel ils appartiennent. S'ils n'ont encore été compris dans aucun corps, de se présenter au quartier général de l'armée le plus voisin du lieu de leur domicile où leur sera indiqué le corps dans lequel ils devront servir¹. Nos Miquelets sont, en particulier, dans ce cas.

Partir ou faire la fête ? Il faut choisir !

Un mois après ces arrêtés et 4 jours avant la fête du village de la Saint Julien, le 7 janvier 1796, **Pierre Thomas** (1765-1814), commissaire du directoire exécutif de l'Administration municipale du canton, rend compte à sa hiérarchie des prochains départs au titre de cette "première réquisition :"*Les jeunes gens paraissent bien disposés à se conformer à la loi et la majorité a pris la feuille de route. Un seul motif retient encore dans leurs foyers ceux de la commune de Mosset et, par suite, ceux des autres endroits... La fête locale de Mosset est dans quatre jours. Ils sont désolés, disent-ils, de ne pouvoir point différer leur*

départ. Je leur ai dit tout ce qu'il est possible de dire pour les engager à préférer leur devoir à leur plaisir. Je leur ai rappelé que la patrie aurait peut-être besoin d'eux au moment où ils seraient à leur plaisir ; que les vrais républicains ne doivent connaître les fêtes qu'après avoir vaincu tous leurs ennemis. Ils ont été sourds à ma voix" ainsi qu'à celle de "leurs agents municipaux respectifs, auxquels ils ont répondu qu'ils se rendraient de la meilleure volonté possible à leurs devoirs, mais... après la fête. "

Compréhensif et conciliant, le commissaire **Thomas** se fait alors le porte-parole des jeunes gens auprès du Département : "Vous jugerez, dans votre sagesse, les moyens à prendre pour obliger ces jeunes gens à partir de suite ou s'il serait plus convenable en se rendant à leur désir." Mais cette méthode n'a aucun effet.

Un mois plus tard, la situation n'a pas changé. Le 8 février, **Thomas** est dans l'obligation de "notifier à ceux de Mosset, Molitg et Campôme qu'ils doivent être en marche le 10 février au matin." Il reconnaît et avoue alors : "Je n'ai fait que perdre mon temps" en utilisant "la voix de la douceur et de la persuasion." Il menace de faire appel aux gendarmes de la brigade de Prades et à la Garde Nationale sédentaire pour les contraindre. Il réussit à faire respecter la date du 10 février, mais ses efforts se heurtent au comportement des jeunes gens de Prades.

En effet, "les jeunes gens m'avaient promis de partir le 23 pluviôse [11 février] la plupart se mirent en marche et se rendirent à Prades bien résolus et déterminés à suivre la route que la loi leur a tracée. Ils ne restèrent pas longtemps dans cette louable intention quand ils apprirent à Prades que ceux de la commune ne pensaient point encore partir. Les malintentionnés et les ennemis de la République n'eurent pas beaucoup de peine à les engager à revenir dans leurs foyers et à les indisposer contre ceux qui leur conseillaient d'obéir et contre moi en particulier ; au point que le lendemain de leur retour une de mes vignes fut entièrement dévastée et une grande partie des souches arrachées. Malicieusement je me suis informé avec les plus raisonnables des motifs qui les avaient engagés à rétro-



Vignes entièrement dévastées

grader. Ils m'ont dit qu'ils ne voulaient point partir tant que ceux de Prades ne partiraient pas avec eux et que je n'aurais pas besoin de les y contraindre pourvu que ceux de Prades fissent leur devoir, ni plus ni moins.

Ne pouvant point employer la Garde Nationale sédentaire sans courir le risque de compromettre l'autorité, j'ai requis la Gendarmerie de Prades. Je crains cependant que le commandant ne puisse point, pour le moment, répondre à ma réquisition, attendu qu'il est déjà très occupé pour les cantons de Prades et de Vinça."

Malgré sa force de conviction, **Thomas** ne réussit pas à faire respecter la loi. Le 11 mai 1796, il refait le point : " J'ai vu s'effectuer avec plaisir le départ des réquisitionnaires de cet arrondissement. En vérité, ils ne sont pas tous partis mais le petit nombre qui reste ne restera pas longtemps, d'après les derniers états qui m'ont été fournis par les divers agents municipaux. Il en résulte que la commune de Mosset ne renferme que **trois réquisitionnés** dont un malade. Celle de Molitg aucun. Celle de Campôme cinq dont un convalescent et un autre en réclamations à raison de sa **surdité**. Celle de Nohèdes 11, celle d'Urbanya 4 et celle de Conat 3.

Ce n'a été, jusqu'ici, que par la voie de la persuasion que j'ai déterminé mes concitoyens à se rendre au poste de l'honneur.

Je suis toujours dans l'intention néanmoins de n'employer la force armée que lorsque tous les autres moyens auront été reconnus insuffisants. Je crains des excès auxquels on s'est porté dans certaines communes des environs qui ne feront



qu'aigrir les esprits et faire du mal à la chose publique. Je me détermine cependant à avoir des moyens rigoureux que la loi autorise si les circonstances l'exigent."

Par exemple, il fait appel "à la brigade de la gendarmerie de Prades pour tâcher de se saisir de ceux de Nohèdes qui sont les plus réticents et qui comptent sur la position du lieu, qui les favorise, pour se soustraire aux recherches."

Liste des jeunes gens de la première réquisition

L'Administration du canton établit l'état des jeunes gens du canton de la première réquisition.

Pour l'ensemble du canton 94 jeunes gens y figurent, dont 32 pour Mosset selon le tableau suivant.

Les employés de la forge

Avec feuille de route	Hyacinthe Ruffiandis 1772-1805
Jacques Assens 1774	François Freu 1769-1825
Martin Verdier 1775-1860	Sauveur François Pebrell 1768-1823
Jean Manaut 1772	François Mollo
Jean Ruffiandis 1774-1820	Total = 6
Jacques Bourges 1774	Malades
Pierre Borreil 1774-1843	Augustin Salies 1771-1829
Dominique Ribere 1774-1847	Pierre Cortie 1775-1818
Baptiste Corcinos 1774-1848	François Cathala 1774
Vincent Radondy 1774-1854	Martin Marty
Raphael Vila 1774-1830	Mathieu Bixareil 1769-1833
Thomas Grau 1774-1838	Julien Garrigo 1769-1863
Bonaventure Matheu 1775	Baptiste Fabre 1771-1833
Isidore Cathala 1771	Joseph Marc
Dominique Cossey 1772-1842	Joseph Blanquer 1773-1796
Étienne Dimon 1775	Total = 9
Jacques Fabre 1775-1843	Exemptés
Total = 16	Pierre Cortie 1775-1818
Sans feuille de route	Total = 1
Jean Rousse.	
Jacques March 1772-1798	Total général = 33

Les jeunes gens qui participent à la production de fer, matériau stratégique pour les activités d'armement, pourraient bénéficier de l'exemption. Mais à Mosset, la seule forge remise en service est celle que **Julien Corcinos** a achetée le 8 août 1795 (21 thermidor) et qui emploie 3 jeunes gens "de l'âge de la réquisition pour joindre l'armée: "

- **Bonaventure Matheu** (1775) commis.
- **François Freu** (1769-1825) voiturier.
- **Baptiste Corcinos** (1774-1848) commis.

En mai 1795 les deux derniers étaient Miquelets dans la région de Figueres en Espagne et compagnons de **Valent Comails** dans ses démêlés avec la justice militaire.

Le 9 février 1796 (20 pluviôse an IV), le propriétaire de la forge, le père de **Baptiste Corcinos**, intervient pour qu'ils soient " autorisés à rester employés et dispensés de se rendre à l'armée."

Consciente de l'importance de la mise en production de cette forge pour les besoins des armées, l'Administration cantonale transmet la demande avec avis favorable. De plus, elle demande la réquisition de la forge, ce qui impliquerait d'y retenir les employés, même si la loi ne permet pas de les dispenser de service armé³.

Ils n'ont pas été entendus.

Les contrôles médicaux des appelés

Le 27 décembre 1795, vu les attestations des officiers de santé qui l'ont examiné, l'instituteur **Etienne Craste** (1772) est rayé de la liste des jeunes gens de la réquisition compte tenu de sa "vue basse¹."

Les années précédentes, les officiers de santé locaux accordaient quasi-systématiquement des certificats de complaisance. Le contrôle est maintenant assuré par des officiers extérieurs sans liens avec le canton.

Le 11 avril 1796, **François Cathala** (1774) dit "Domingo," **Baptiste Fabre** (1771-1833) et **Julien Costeseca** (1772-1798), tous malades et sujets de la réquisition, sont dans l'impossibilité de se rendre auprès des officiers de santé en raison même de leur infirmité. Un officier de santé est donc nommé pour venir auprès d'eux et constater leur état.

François Cathala avait déjà bénéficié d'un sursis en 1794 grâce au certificat de l'officier de santé de Mosset.

Julien Costeseca décédera le 1er avril 1798⁴ à Mosset On n'en connaît pas les circonstances, mais on peut estimer que sa demande était justifiée.

Quant à **Baptiste Fabre**, il obtiendra, à juste titre, satisfaction quelques années plus tard, comme on le verra un peu plus loin.

Il en est de même pour **Sauveur Pebrell** (1768-1823) Lui, n'a obtenu son congé définitif qu'à 33 ans, le 17 juin 1801⁵. Son cas avait été examiné, une première fois, le 9 février 1796 devant l'Administration cantonale qui s'est déclarée incompétente pour " juger ses inconvénients qui le rendent incapable de faire le service militaire, entendu que les officiers de santé qu'elle a nommés ne sont pas aptes à cet égard pour juger³."

Une nouvelle demande sera examinée le 22 juin 1800 par le nouveau maire de Mosset, **Isidore Lavila** qui écrit : "Vu la présente pétition, le renvoi qui en a été fait par le sous-préfet de Prades le 2 du courant, l'extrait de l'exemption accordée

à l'exposant par le commissaire central le 25 mars 1796 (5 germinal an IV), le maire de la commune de Mosset considérant que les motifs exposés par le pétitionnaire sont vrais, qu'il souffre depuis longtemps de mal aux yeux, que son infirmité, au lieu de diminuer, augmente à mesure qu'il avance en âge, qu'il avait été déjà renvoyé de l'armée lors de la guerre contre l'Espagne, [1793] qu'il n'est porté sur aucun rôle des contributions, ne possédant aucune propriété, que la République ne serait pas bien servie par lui pour repousser ses ennemis, surtout s'il était employé aux avant-postes, sur ces motifs estimables, il y a lieu de lui accorder les fins de sa demande de pétitionnaire⁷."

- 1798 - La conscription

La loi Jourdan

Le 5 septembre 1798 (19 fructidor An VI), **Jean-Baptiste Jourdan** fait voter une loi qui institue la conscription et le service militaire obligatoire. L'article premier de la loi énonce :

**« Tout Français est soldat
et se doit à la défense de la patrie. »**

Les citoyens sont appelés sous les drapeaux sur ordre ou par tirage au sort. Tous les jeunes gens de 20 à 25 ans sont astreints au service militaire de 5 ans. Ceux qui sont désignés par le tirage au sort sont les **conscrits**. Mais ceux qui ont tiré les bons numéros peuvent être appelés (réquisitionnés) en fonction des besoins ; ce sont les **réquisitionnaires**. Les volontaires peuvent s'inscrire à partir de 18 ans.

Cette loi "est le texte "fondateur" de la **conscription et du service militaire moderne**. La guerre devient une obligation pour tous les citoyens mâles, sans se préoccuper de leurs motivations ou aptitudes au combat. La Nation exige le prix du sang et démocratise la gloire et la mort ! C'est une première dans l'histoire de l'humanité. La guerre n'est plus réservée à des professionnels comme sous l'ancien régime... Son objectif est de permettre une levée en masse selon les besoins. Cette loi fut encore plus mal acceptée que la levée en

**« La Nation exige le prix du sang et
démocratise la gloire et la mort ! »**

**« Vous voulez la paix ; le chemin pour y arriver,
c'est celui de la victoire.
La paix assurera le bonheur de vos familles.
Aux armes ! Conscrits.
Marchez à vos bataillons ;
faites connaître ceux qui chercheraient à se soustraire
aux devoirs honorables auxquels la patrie les
appelle. »**

Le ministre de la Guerre le 29 Brumaire an VIII de la République Française, une et indivisible. **Alix Berthier**

masse de 1793 et il y eut de nombreux réfractaires⁸."

Deux siècles plus tard, la loi du 28 octobre 1997 suspend, en France, la conscription mais réserve la possibilité de

la rétablir en cas de crise grave menaçant l'existence de la Nation. En se cantonnant à une armée de métier, la France s'aligne sur les démocraties à l'anglo-saxonne (Royaume-Uni, États-Unis, Pays-Bas,..). Elle est suivie par l'Allemagne en 2011.

En 1798, le premier appel de conscrits de 20 à 21 ans, dit de la première tranche, concerne en principe les jeunes gens nés entre le 22/09/1777 et le 21/09/1778

À Mosset, le 26 octobre 1798 (5 brumaire an VII), **Joseph Terrals** et **Joseph Galiay** prêtre, représentants du peuple, signent la liste correspondante pour la commune de Mosset : six jeunes gens de Mosset y figurent.

Les conscrits de l'an VII⁶

Jacques Pajau (1778-1847)
Jean Vidal (1778)
Christophe Pacull (1778)
Paul Remaury (1778-1838)
Julien Prats (1778-1839)
Maillol Pierre (1778-1834)
Martin Cortie

Le cas particulier des anciens Miquelets

La loi **Jourdan** concerne non seulement les nouveaux conscrits, mais aussi les jeunes gens enrôlés depuis août 1793 comme le furent les Miquelets dont les unités ont été dissoutes en 1795. Leurs séjours sous les drapeaux ont été inférieurs à la durée de 5 ans..

En ce qui concerne les sous-officiers, l'article 4 de la loi du 9 septembre 1798 (23 fructidor an VII) permet, provisoirement, d'échapper à la réquisition. À Perpignan le 24 décembre 1798 (4 nivôse an VII), l'Administration départementale statue sur la situation de ces anciens Miquelets. Ceux de Mosset figurent dans le tableau ci-dessous. À la

vue de leur pétition, elle arrête que ces citoyens sont "provisoirement dispensés de partir mais ils restent toujours dans l'obligation de rejoindre lorsqu'ils seront appelés par le ministre de la guerre¹."

Les anciens Miquelets		Grade	Cie	Bataillon
Martyr Verdier	1775-1860	Sergent	n°3	1er
Jean Fabre	1770-1855	Sergent	n°1	2e
Baptiste Corcinos	1774-1848	Sergent Major	n°1	

- 1799 -

Remise en cause des exemptions

La loi du 15 juillet 1799 (27 messidor an VII) relative aux dispenses et exemptions de service militaire "pour cause d'infirmité et d'incapacité, soit provisoires, soit définitives, accordées depuis le 23 août 1793 jusqu'à ce jour, à des conscrits ou réquisitionnaires, sont déclarées nulles, quels qu'en soient les motifs."

Seuls "les congés absolus de réforme délivrés par les conseils d'administration des corps pour cause de blessures ou d'infirmités contractées au service," ne sont pas concernés⁹. Les anciens bénéficiaires doivent renouveler leur demande.

Qu'en est-il à Mosset ?

Baptiste Fabre (1771-1833) réclamait depuis plusieurs années. Blessé au combat contre les Espagnols, il se déplaçait avec difficulté. En 1796, on l'a vu, il ne peut aller à Prades se faire examiner par un médecin. Il renouvelle maintenant sa demande et obtient enfin le congé absolu tant réclamé : "Le 3 novembre 1799 (12 brumaire an VIII) à Perpignan, le citoyen **Baptiste Fabre**, né à Mosset le 24 mai 1771, domicilié à Mosset, compris dans l'appel de la loi du 23 août 1793 pour le service militaire, comme réquisitionnaire, a été reconnu atteint de 4 cicatrices, deux à chaque cuisse, occasionnées par une balle qui les a traversées, ce qui lui rend la marche pénible et difficile surtout lorsqu'il fait mauvais temps. Et d'après ces motifs il a été déclaré, à l'unanimité des membres du jury, hors d'état de porter les armes¹⁰."

Baptiste Fabre (1771-1833) - Un "Domenjo"	
Taille 1,625 m Cheveux et sourcils châtain Yeux bleus	Bouche moyenne Menton rond Visage plat

Situation des départs : Mosset à la traîne

Le 24 avril 1799, l'administration cantonale se fait tancer par le Département pour ne pas avoir fourni les états faisant le point, sur la situation des conscrits, demandée le 19 mars. "Vous n'avez pas encore satisfait à ce devoir. Le ministre par sa lettre du 10 avril 1799 (21 germinal an VII) nous fait de vifs reproches sur notre retard.

Nous vous enjoignons donc à nous faire le dit envoi, dans le délai d'une décade, à compter de ce jour. Passé le délai indiqué par la lettre du ministre nous ne manquerons pas d'envoyer des commissaires à vos frais qui s'exécuteront conformément à l'article 30 de la loi du 19 fructidor.

Il n'y a que 7 cantons en retard et vous êtes du nombre¹¹."

Sur ce sujet, les archives renferment de nombreux tableaux manuscrits datés du 29 avril 1799 (10 floréal an VII). Certains, qui ne comportent pas moins de 11 colonnes, n'indiquent pas les dates de naissance, mais les âges exprimés en ans, mois et jours, ce qui a compliqué leur élaboration et leur contrôle. Les conscrits concernés sont ceux qui font 21 ans au cours de l'an VII c'est-à-dire entre le 22 septembre 1797 et le 21 septembre 1798.

La date de calcul à laquelle ces âges sont calculés n'est pas mentionnée. Leur reconstitution, à partir des dates de naissance, conduit toujours à une date d'établissement du document à la fin du mois de septembre 1798. Les âges sont donc calculés à la fin de l'an VII, le 21 septembre 1798¹².

36 déserteurs dans le canton de Mosset

Le 11 novembre 1799 (20 brumaire an VIII), l'Administration municipale, sous les signatures de **Terrals**, **Pineu** et **Lavila**, confirme au chef du détachement de la force armée d'Olette que 36 déserteurs sont partis. "Conformément à l'article six de l'arrêté de l'administration centrale en date du neuf du courant, le détachement que vous nous avez envoyé le 13 a produit le meilleur effet possible pour obliger les déserteurs à se rendre à leur poste.

Ils sont au nombre de 36 qui se sont déjà rendus à Perpignan, en conséquence nous vous renvoyons la force armée de notre canton attendu qu'il n'y a plus aucun déserteur dans aucune commune de notre canton.

Si malgré la petite leçon qu'ils viennent de recevoir ils prenaient encore envie de réapparaître nous vous demanderions, de nouveau, de nous envoyer la force qu'il sera nécessaire. Salut et fraternité." On ne connaît pas la nature des moyens

utilisés par la force armée pour atteindre une telle efficacité. Par contre, une note, du 9 juillet 1799, du capitaine Félix commandant une colonne de 19 gendarmes et hussards à cheval et de 110 hommes précise que la nourriture de ce détachement, y compris les chevaux, a été fournie par les particuliers de Mosset².

Premiers remplacements

Le 4 mai 1800 (14 floréal an VIII), l'agent municipal de Mosset **Terrals**, à requis 2 gendarmes pour conduire au dépôt de Perpignan le dénommé **Jean Joseph Fabre** (1777) , du bataillon auxiliaire du département, qu'il a pris soin de faire arrêter On apprend aussi qu'il est remplaçant de **Lin Climens** (1777-1845), conscrit de 2e classe².

En effet, en exécution du règlement relatif aux remplacements de l'armée de terre du 18 mars 1800 (27 ventôse an VIII), il est désormais possible d'être exempté de service militaire à condition de se faire remplacer et de verser la somme de 300 francs.

Le premier usager à Mosset de cette faculté est **Lin Climens** fils d'un des plus aisés propriétaires de la commune.

Au même titre, le citoyen et futur maire de 1816 à 1821, **Julien Prats** (1778-1839) a versé, le 4 mai 1800 (14 floréal an VIII), la même somme².

Pour ceux qui ont de l'argent, cette possibilité d'échapper au service militaire se développera tout au long du XVIIIe siècle. Pour ceux qui n'en n'ont pas, elle pourra également être, une opportunité, permettant d'amasser un pécule, dont seuls les héritiers seront parfois bénéficiaires. Les remplaçants ont tenté leur chance et ont eu la force de sortir du cadre étroit de la vallée de la Castellane. Pionniers, ils seront suivis par leurs arrières petits enfants qui seront militaires de carrière ou fonctionnaires à Paris puis reviendront vivre leurs retraites à Mosset, à l'époque où les paysans n'en avaient pas.

A leur tour leurs arrières petits enfants vivent aujourd'hui loin de Mosset. Ils sont partis aux Etats-Unis, en Roumanie, en Australie ou à Manchester. Prendront-ils leur retraite à Mosset ?

La garde Nationale sous le Directoire (27/10/1796 au 9/11/1799)

Depuis la Milice nationale de 1789, la Garde Nationale qui lui a succédé en 1791, reste d'une année sur l'autre, la force sédentaire qui doit s'oppo-

ser à d'éventuels "dérapages institutionnels." Si elle a joué un rôle important à Paris les premières années de la Révolution puis le 13 vendémiaire an IV, elle s'est contentée, à Mosset de 1796 à 1799, de respecter timidement les directives administratives concernant sa formation. On ne lui connaît aucune action, aucun déploiement, aucun combat. Et comme on l'a vu à propos des déserteurs, sa mise en œuvre ne pourrait que discréditer l'Administration cantonale, à laquelle elle est subordonnée. Par contre, son organisation annuelle a beaucoup occupé cette même Administration.

La Garde Nationale en 1796

Après une réorganisation en 1795 tenant compte des prérogatives des cantons, une seconde structure est mise en place en 1796. Elle est censée tenir compte des événements parisiens du 5 octobre 1795 en s'appuyant essentiellement sur des bataillons mieux contrôlables que les grandes unités. Cet aspect n'a pas touché le canton de Mosset, les effectifs n'ayant jamais dépassé quelques centaines.

La circulaire départementale du vendredi 22 avril 1796 (3 floréal an IV) envoyée aux communes fixe les modalités de formation des compagnies. "*Vous rassemblerez tous les citoyens de votre commune, dimanche prochain, depuis l'âge de 16 ans jusqu'à 60. Vous formerez une compagnie de 82 hommes qui nommeront leurs chefs c'est-à-dire 1 capitaine, 1 lieutenant, 2 sous-lieutenants, 4 sergents, 8 caporaux et 2 tambours et 64 volontaires*"².

Dans les Pyrénées Orientales chaque canton doit avoir son bataillon regroupant les compagnies. Celui de Mosset devra en compter 8. Chaque village forme une compagnie sauf Urbanya et Nohèdes qui s'associent pour n'en former qu'un seul alors que Mosset en organise trois. Mais l'effectif du canton de Mosset ne permet pas de former 8 unités de 82 hommes : "*Nous n'avons pu former que 7 compagnies au lieu de 8 selon les lois du 8 octobre 1795 (16 vendémiaire). Pour compléter le bataillon nous lui avons adjoint une compagnie d'un canton voisin.*" Cette 8e compagnie n'est pas désignée, le Canton en laissant le choix au Département. Il semble que les choses en soient restées là².

Le tableau nominatif ci-dessus établi le 29 avril 1796, signé par les membres de l'Administration

Tableau des officiers de la Garde Nationale du Canton de Mosset en 1796						
	Cie	Capitaine	Lieutenant	S/s Lieutenant	Fusiliers	Total
Mosset	3e	Jean Roufiandis	Joseph Fabre	Isidore Lavila (1758-1826) Jacques Fabre	63	81
	5e	Isidore Pineu (1759-1821)	Jacques Comenge (1761-1826)	Sébastien Bazinet (1777-1845) Dominique Matheu (1778-1839)	64	82
	7e	Joseph Terrals (1766-1838)	Joseph Cantié (1756-1825)	Joseph Olive (1749) Isidore Corcinos (1753-1817)	64	82
Molitg		Jean Auter (1759)	Jacques Mestres Broch	Thomas Boher (1756) Pierre Mestres		
Conat		Jean Deldon	Etienne Ponsaillé	Joseph Marc Emmanuel Carbou		
Campôme		André Rousse (1760)	Barthélemy Saget	Isidore Bory François Climens		
Urbanya Nohèdes		Dominique Fonda	Jean Payré	Jean Daixonne Pierre Salies		

cantonale, **Sébastien Pacouil** (1745-1822) de Mosset, **Etienne Salies** (1764) d'Urbanya, **Nicolas Berjuan** (1722) de Molitg et **Assens** de Conat, indique les noms des cadres élus par les hommes de leurs compagnies respectives.

Enfin il semble prévu d'armer cette force. L'Administration Cantonale, après avoir établi l'état des armes existantes, demande "que cette même Garde Nationale soit entièrement armée." Il est probable qu'il n'en a rien été.

La loi et son application²

Voter des lois et ne pas les appliquer fait partie de ces errements assez fréquents en France. A Mosset, pendant la Révolution on ne s'en prive pas. La loi du 16 juin 1795 (28 prairial an III), en son article 41, porte que le renouvellement des élections des officiers de la Garde Nationale se fera tous les ans, le premier décadi du premier germinal (21 mars, premier jour du printemps). En 1796 cette élection du premier jour de printemps n'a eu lieu que le 29 avril et en 1797 le 14 juillet.

Ainsi la Garde nationale apporte, sans conviction, la garantie de sa présence mais n'intervient pas. La tranquillité publique n'a pas été menacée même si elle sera réquisitionnée, le 7 janvier 1801, pour la fête de la Saint-Julien. Le maire avait-il des inquiétudes sur la sécurité ou voulait-il tester cette force populaire ? Quoi qu'il en soit, elle restera une force passive au village jusqu'au 25 août 1871, date de sa dissolution à la suite des événements de la Commune à Paris..

Enfin comme une variante de cette institution, il

faut encore citer, en 1799, la **Colonne mobile**, force spéciale organisée et équipée pour combattre à armes égales les forces hostiles comme celles de la Chouannerie en Vendée. A Mosset, sa présence éventuelle pourrait résulter de la demande suivante du Département : "*il est indispensable de connaître, particulièrement et sous le plus bref délai, non seulement les forces de la colonne mobile de votre canton mais encore quel est le nombre des citoyens de chaque commune qui appartiennent à cette colonne mobile afin que chaque agent les ait à sa disposition dans tous les cas où il serait besoin pour le maintien de la tranquillité publique*"¹².

La réponse n'est pas connue.

Jean Parès

A suivre

Références

- 1 - ADPO Lp1330
- 2 - ADPO LP1334
- 3 - ADPO L1335
- 4 - ADPO L380
- 5 - ADPO 100EDT39
- 6 - ADPO L951
- 7 - ADPO 100EDT38
- 8 - Internet : Petite histoire du service militaire en France
<http://www.nithart.com/servmifr.htm>
- 9 - ADPO Lp1328
- 10 - ADPO Lp1330
- 11 - ADPO Lp1332
- 12 - ADPO Lp1338

Agenda

SANT JORDI

L'association « Capelleta », « Grandir avec les livres » et l'Office du tourisme de Mosset fêteront la Sant Jordi le dimanche 24 avril 2011, jour de Pâques, à la salle polyvalente.

Au programme :

Une animation pour les enfants accompagnés de leurs parents. Une lecture-spectacle bilingue

« ELLA I/ET LUI

Avec des contes populaires catalans :

La llegenda de Sant Jordi

La rateta presumida

Patufet

El gegant del pi

Interprétés par Emma Caron, musicienne et Henriette Torrenta, comédienne

Entrée libre dès 14 heures, venez nombreux !

Contact : 0468050318



Journée de soutien

Le 23 avril 2011 à partir de 16 h, salle polyvalente, **journée de soutien** à 2 mossétans victimes de l'incendie de leur maison: **Miquel et Marie-Jeanne PERPIGNA.**

A 16 h: **Pilule et André de Véra.**

A partir de 20 h concert avec:

Stéphanie Lignon

Muriel Falzon Quartet

Le Grand Chose

Possibilité de manger sur place.

Contact: **06 13 57 81 58**

06 13 57 77 35

qui fait quoi ?



LE JOURNAL DES MOSSETANS
association Loi de 1901
enregistrée sous le n° 0663003116

5 carrer de la font de les senyores
66500 MOSSET
tel : 04 68 05 00 46
mel : j-d-m@wanadoo.fr

Directeur de la publication Jean Llaury
Secrétaire Jacotte Gironès
Trésorière Jacqueline Vion
Metteur en page Georges Gironès

Comité de rédaction

Thérèse Caron	Jean Parès
Monique Fournié	Renée Planes
Jacotte Gironès	Sylvie Sarda
Georges Gironès	Henri Sentenac
Violette Grau	Claude Soler
Jean Llaury	Fernand Vion
René Mestres	Jacqueline Vion

Impression

Buro Services 6, Avenue Torcatís
66000 PERPIGNAN

Abonnement annuel - 6 numéros - 15 euros
chèque au nom du Journal des Mossétans

Prochain N° le 31 mai. Envoyez vos articles avant le 15 mai.

Les documents originaux (textes ou photos) adressés au Journal seront tous restitués à leurs auteurs.